



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/2008/5
8 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Dix-septième session
Genève, 19-21 novembre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009-2010 DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE
ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU SOUS-PROGRAMME
DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Note du secrétariat

1. Le projet de programme de travail du Comité de l'énergie durable a été établi en tenant compte du plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des décisions adoptées par la CEE à sa soixante-deuxième session et de celles qui ont été adoptées par le Comité à sa seizième session.
2. Il contient les éléments de programme dont le Comité lui-même assure la mise en œuvre et ceux de ses organes subsidiaires qui présentent une importance et une signification particulières pour lui. Les programmes de travail détaillés de ces organes subsidiaires figurent dans leurs rapports respectifs.
3. Le présent document vise à faciliter le travail du Comité et en aucune manière à influencer ses décisions. De plus, le Comité devra examiner des questions de portée générale qui présentent une importance particulière pour l'ensemble du système des Nations Unies, comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
4. L'évaluation du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 et le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 figurent en annexe.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Éléments de programme correspondants et organes chargés de les exécuter

- C:** Comité de l'énergie durable
- WP.G:** Groupe de travail du gaz
- EE21:** Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
- G.C:** Centre du gaz
- GE.CE:** Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles
- GE.CMM:** Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon
- GE.EE:** Groupe spécial d'experts pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques
- GE.FE:** Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales
- GE.G:** Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz

1. ACTIVITÉS NORMATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE, Y COMPRIS L'ÉTIQUETAGE, LES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET LE CADRE JURIDIQUE ET DIRECTIF CORRESPONDANT

Travail à faire: Élaborer et appliquer des normes et harmoniser les législations, les réglementations et les politiques dans le domaine de l'énergie, afin de promouvoir une exploitation durable de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Suivi de l'utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU), conformément à la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, qui invite les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager de prendre des mesures pour favoriser l'application de la CCNU à l'échelle mondiale, et élaboration de lignes directrices, de spécifications et d'études de cas concernant son utilisation (C, GE.FE);
- b) Harmonisation progressive de la terminologie et des systèmes de classification employés dans l'évaluation et l'estimation des réserves/ressources de produits énergétiques – pétrole, gaz naturel, combustibles solides et uranium (C, GE.FE);
- c) Élaboration de normes d'échange de droits d'émission de carbone (C, EE21, GE.CMM);
- d) Élaboration de lignes directrices de la CEE pour évaluer l'adéquation des capacités de production et de transport d'électricité, et pour améliorer la transparence du transport transfrontière d'électricité dans la région de la CEE (GE.CE);
- e) Harmonisation/convergence des normes, pratiques et politiques (C, WP.G, EE21, GE.CMM, GE.FE, GE.G);

f) Assistance aux États membres pour l'élaboration de normes visant à intégrer les nouvelles technologies de production d'électricité (par exemple, le piégeage et le stockage du carbone) dans les structures réglementaires, notamment les réglementations environnementales (GE.CE);

g) Évaluation de la relation entre réglementation de l'industrie de l'électricité et choix de la combinaison de combustibles à utiliser, une attention particulière devant être accordée aux méthodes de production d'électricité moins polluantes (GE.CE); et

h) Assistance technique aux pays en transition pour l'élaboration de réglementations et de politiques en matière d'énergie (C, EE21).

Méthodes de travail: Exécuter les activités ci-dessus pendant les sessions annuelles du Comité et par le biais de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales, ainsi que des Services consultatifs régionaux.

2. OUVERTURE ET LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE; TARIFICATION ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Travail à faire: Évaluer les principaux faits nouveaux et les principales tendances concernant la restructuration et la libéralisation en cours des marchés de l'énergie, les difficultés et les possibilités inhérentes à l'ouverture des marchés de l'énergie, et examiner les questions liées à la mise en œuvre des aspects réglementaires, commerciaux et techniques de la libéralisation des marchés, au moyen des activités suivantes:

a) Évaluation, surveillance et échange d'expériences concernant l'application dans l'Union européenne (UE) des directives communautaires sur le gaz et, en particulier, leur extension à d'autres pays membres de la CEE (G.C, WP.G);

b) Dialogue avec le secteur privé sur l'application des principes et des pratiques de libéralisation du marché (C, G.C, WP.G);

c) Évaluation de l'ensemble des risques pour la sécurité énergétique et des politiques susceptibles d'être mises en œuvre (C);

d) Évaluation de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (G.C, WP.G);

e) Développement des capacités institutionnelles et formation dans les pays en transition concernant la restructuration du secteur, la privatisation, la fixation des prix et la tarification (C, G.C);

f) Échange de vues et études directives sur les conséquences de la libéralisation du marché pour des objectifs gouvernementaux tels que la sécurité énergétique et la protection de l'environnement (C); et

g) Missions consultatives techniques portant sur des questions réglementaires, la restructuration du secteur et la libéralisation du marché (C, G.C, WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et d'expériences entre pays membres au cours des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires, et par le biais d'équipes spéciales, de séminaires, d'ateliers, de missions techniques ainsi que des Services consultatifs régionaux, y compris l'établissement d'analyses.

3. STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES DURABLES POUR LE XXI^e SIÈCLE

Travail à faire: Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation plus durable et plus sûre de l'énergie, et apporter une perspective régionale à des réunions mondiales portant sur des questions liées à une exploitation durable et sûre de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Contribution régionale aux travaux et aux activités de la Commission du développement durable (C);
- b) Promotion et facilitation de l'application des lignes directrices de la CEE sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie auprès des décideurs des pays en transition, notamment par une collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des organisations internationales compétentes (C);
- c) Dialogue avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales en vue de faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation durable de l'énergie dans la région de la CEE (C);
- d) Diffusion d'informations et fourniture d'une assistance technique dans les pays en transition pour une exploitation durable de l'énergie (C);
- e) Engagement d'un vaste dialogue intergouvernemental d'experts sur la sécurité énergétique, en particulier sur les investissements et le financement en matière d'infrastructure énergétique. Ce dialogue devrait ultérieurement être étendu à tout ou partie des domaines suivants: i) échange de données et d'informations et transparence accrue; ii) cadre juridique, réglementaire et directif; iii) harmonisation des normes; iv) recherche-développement et déploiement de nouvelles technologies; et v) protection des investissements/des itinéraires de transit et répartition des charges en situation de crise (C);
- f) Échange de vues périodique sur les risques en matière de sécurité énergétique et les liens entre ces risques et la communauté financière mondiale, y compris les échanges d'informations via Internet sur ces questions et une évaluation permanente de la sécurité énergétique, de la gouvernance des entreprises et de l'efficacité énergétique, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes (C, EE21); et
- g) Évaluation des moyens qui permettraient à la CEE de contribuer à renforcer la stabilité du marché mondial de l'énergie et à atténuer les risques pour la sécurité énergétique (C).

Méthodes de travail: Échanges d'expériences lors de la session annuelle du Comité, à l'occasion de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers et d'études spéciales ainsi que par le biais des Services consultatifs régionaux.

4. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Travail à faire: Harmoniser et élaborer des lignes directrices et des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, ainsi que pour renforcer la coopération régionale pour la constitution d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition, au moyen des activités suivantes:

- a) Élaboration de lignes directrices pour l'amélioration des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, en particulier en Europe centrale et orientale et dans les pays du Caucase et d'Asie centrale (C, EE21);
- b) Constitution de réseaux régionaux entre institutions nationales participantes et partenaires internationaux via des communications Internet plus performantes pour des échanges d'informations à valeur ajoutée sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de formation dans ce domaine (EE21, GE.EE);
- c) Élaboration et harmonisation des politiques et des normes régionales en vue à la fois de promouvoir les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires et d'éliminer les obstacles aux investissements dans l'efficacité énergétique dans l'optique d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (C, EE21, GE.EE, GE.CE);
- d) Promotion de projets à l'échelon municipal pour favoriser une amélioration concrète de l'efficacité énergétique et renforcer les réformes, les compétences et les capacités nécessaires à l'exécution de projets d'investissement qui satisfassent aux obligations internationales en matière d'environnement découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés sous l'égide de la CEE (EE21, GE.EE);
- e) Aide à l'obtention du financement de projets d'efficacité énergétique, notamment par un appui à la création d'un fonds d'investissement expressément destiné à certains pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, et appui à la coopération avec les mécanismes de financement qui interviennent dans les pays participant au projet «Efficacité énergétique 21» (EE21, GE.EE);
- f) Aide à la formulation de propositions de projet d'investissement devant être présentées à la SwissRe/Conning et au Fonds européen d'investissement dans l'énergie propre (EE21, GE.EE);
- g) Promotion d'un développement durable des municipalités et des régions par une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en coopération avec le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER) (EE21);
- h) Promotion de projets de mise en valeur de la biomasse et de la capacité des utilisateurs de les financer et de les mettre en œuvre, dans une optique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de diversification des sources d'énergie (EE21, GE.EE);

- i) Utilisation accrue des labels «énergie verte» dans le cadre des procédures de passation de marchés publics (EE21);
- j) Développement continu du commerce et de la coopération internationale dans le domaine de la promotion de l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne les techniques d'énergie durable et l'énergie renouvelable, dans d'autres commissions régionales et dans le cadre d'UN-Energy (C, EE21, GE.EE);
- k) Conception et étude de projets sur le méthane provenant des mines de charbon et des gisements houillers et sensibilisation aux avantages économiques, sociaux et environnementaux de ce méthane (GE.CMM, EE21, GE.G);
- l) Évaluation des tendances et de l'évolution du marché des véhicules utilisant des carburants (gazeux) de substitution (WP.G); et
- m) Étude des nouvelles méthodes de détection des fuites de gaz dans des opérations de l'industrie gazière (GE.G).

Méthodes de travail: Le programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire des organismes nationaux participants, d'entreprises du secteur privé, d'institutions financières internationales, de banques commerciales, d'organisations internationales, d'autres programmes d'assistance technique multilatéraux ou bilatéraux, de groupes spéciaux d'experts et des Services consultatifs régionaux, ainsi qu'à l'occasion de réunions, de stages de formation, d'ateliers, de séminaires et d'études spéciales.

5. INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE, NOTAMMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ

Travail à faire: Encourager la modernisation, l'extension et l'interconnexion transfrontière de l'infrastructure énergétique des pays membres afin de promouvoir le commerce de l'énergie, l'efficacité économique, la sécurité des approvisionnements en électricité et une meilleure intégration des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, au moyen des activités suivantes:

- a) Examens de la situation et des perspectives des interconnexions européennes dans le secteur du gaz naturel (C, WP.G);
- b) Évaluation et diffusion d'informations pour favoriser et faciliter la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en particulier dans les pays en transition, afin d'assurer la fiabilité de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité au consommateur final, de façon économique dans la durée (C);
- c) Promotion d'un dialogue intergouvernemental sur les investissements et la réglementation en vue de promouvoir une production moins polluante d'électricité dans la région (GE.CE);
- d) Mises à jour d'études sur le stockage souterrain de gaz et les réseaux de gaz à la fois pour le gaz naturel et pour le gaz de pétrole liquéfié (WP.G); et

e) Élaboration progressive d'un programme international – projet «Corridor bleu» – visant à établir, dans la région de la CEE, un corridor transfrontière pour le transport de marchandises et les transports en commun par véhicules alimentés au gaz naturel (WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité, coordination des activités, réunions communes avec des organisations sous-régionales, groupes spéciaux d'experts composés de représentants des gouvernements, des entreprises et autres organisations internationales intéressés, ainsi que séminaires et ateliers, et études spéciales.

6. PRODUCTION MOINS POLLUANTE D'ÉLECTRICITÉ ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Donner une vue d'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre dans les États membres pour promouvoir une production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles dans le contexte du développement d'une énergie durable. Une importance particulière sera accordée à la promotion d'un environnement durable dans la chaîne de production allant du charbon – et d'autres combustibles fossiles – à l'électricité, ainsi qu'à celle de la coopération technique entre États membres dans l'application de technologies et pratiques non polluantes, notamment le captage et le stockage du carbone et autres innovations techniques visant à réduire les émissions provenant de l'utilisation du charbon et d'autres combustibles fossiles, au moyen des activités suivantes:

a) Diffusion d'informations sur les innovations technologiques qui réduiront les effets de l'utilisation du charbon sur l'environnement, notamment dans le domaine: i) du captage et du stockage du carbone par une évaluation de l'état actuel de la recherche-développement et des applications, des technologies prometteuses et des principaux obstacles à la mise en œuvre, et ii) d'autres avancées technologiques et opérationnelles, notamment la gazéification et la liquéfaction du charbon, et les technologies à émission zéro (C, GE.CE, GE.G);

b) Étude de l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à favoriser les investissements dans la production moins polluante d'électricité, notamment maintien de l'appui au Réseau des responsables de la réglementation concernant le piégeage et le stockage du carbone en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie et le Carbon Sequestration Leadership Forum (GE.CE);

c) Évaluation des interactions entre réglementation de l'industrie de la production d'électricité et choix de l'éventail de combustibles à utiliser, en accordant une attention particulière aux méthodes de production moins polluante d'électricité (GE.CE);

d) Évaluation des politiques et des mesures visant à réduire l'écart d'efficacité en matière d'électricité entre les pays développés à économie de marché et les pays émergents à économie de marché dans la région de la CEE (C, GE.CE);

e) Promotion d'un consensus à l'échelle de la région de la CEE sur le renforcement des investissements dans la production et le transport d'énergie thermique, s'agissant en particulier des capacités et des procédures de transport transfrontière (GE.CE);

f) Diffusion d'informations sur l'amélioration de l'efficacité thermique des grandes centrales à charbon et la réduction des émissions nuisibles à l'environnement, en particulier dans les pays membres en transition (GE.CE); et

g) Aide au renforcement des capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application de technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (C, GE.CE).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours de la session annuelle du Comité et groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers et voyages d'études, ainsi qu'études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.

7. MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Encourager le développement, la récupération et l'utilisation rentables du méthane provenant des mines de charbon et des mines abandonnées dans la région de la CEE. L'utilisation du méthane provenant des mines de charbon atténue les effets des changements climatiques, améliore la sécurité et la productivité des mines et est source de recettes et d'économies. Une importance particulière sera accordée à la promotion d'un environnement durable dans le secteur du méthane provenant des mines de charbon, ainsi qu'à celle de la coopération technique entre États membres, au moyen des activités suivantes:

a) Collaboration étroite avec les États membres et le secteur minier afin de mettre en évidence le rapport entre les avantages économiques découlant de la récupération et de l'utilisation en toute sécurité du méthane provenant des mines de charbon et de promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques par le biais d'un dialogue avec les spécialistes, les milieux d'affaires et les autorités réglementaires (C, GE.CMM, GE.G);

b) Aide au financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment avec la collaboration active de la communauté financière internationale (GE.CMM);

c) Examen de la législation et de la réglementation actuelles pour évaluer dans quelle mesure les dispositions existantes freinent ou non les investissements et l'innovation dans des programmes de dégazage plus efficaces (GE.CMM); et

d) Détermination des possibilités pour le secteur du méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les États membres de la CEE en transition, de participer de façon profitable aux divers marchés publics et privés des émissions de gaz à effet de serre (GE.CMM).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours de la session annuelle du Comité et groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers et voyages d'études, ainsi qu'études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.

ANNEXE I

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

1. Au sein du système des Nations Unies, le programme de travail de la CEE et son budget sont approuvés tous les deux ans par l'Assemblée générale. Au sein de la CEE, le programme de travail de chaque comité sectoriel découle d'un mandat et fait l'objet d'un examen et d'une évaluation détaillés. Ce processus comprend des examens par les organes délibérants intergouvernementaux, la présentation des rapports financiers, un état des produits finals, des évaluations internes par le secrétariat et des évaluations externes. De plus, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) évalue périodiquement le programme de travail, et des audits financiers connexes sont menés sous les auspices du Groupe de vérificateurs externes des comptes. Le Comité de l'énergie durable prescrit l'exécution de son programme de travail qu'il adopte sous la forme d'un cadre stratégique tous les deux ans. Il fait également le point de ses activités à chacune de ses sessions annuelles. Le secrétariat fournit tous les ans à l'Assemblée générale un état des produits finals du programme de travail et des rapports financiers. La présente note décrit la méthodologie suivie pour évaluer le travail du Comité et résume certains des résultats obtenus pendant l'exercice biennal 2006-2007.

2. Conformément au cadre stratégique 2006-2007, le programme de travail du Comité de l'énergie durable a été conçu pour aider les pays de la CEE à relever deux grands défis dans le domaine de l'énergie: a) la transition vers des modes plus viables de production et d'utilisation de l'énergie; et b) une meilleure intégration de l'économie et de l'infrastructure énergétique des pays de la région. Le Comité devait atteindre ces objectifs en mettant en œuvre divers projets et activités. Trois réalisations escomptées ont toutefois fait l'objet d'un examen attentif pour illustrer les résultats du Comité dans son ensemble: a) les progrès accomplis dans le développement de l'énergie durable, en particulier l'amélioration de l'environnement, et dans la compréhension du rendement énergétique dans les pays en transition; b) une meilleure intégration de l'économie et des réseaux énergétiques des pays de la région de la CEE; et c) l'élargissement de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources en combustibles fossiles et produits minéraux aux secteurs du pétrole, du gaz et de l'uranium. Des indicateurs de résultats chiffrés assortis de références, d'objectifs et de données sur ce qui a été accompli ont été utilisés pour mesurer chacune de ces réalisations escomptées.

I. Examen par les organes délibérants

3. Le programme de travail pour 2006-2007 a été examiné par le Bureau élargi du Comité de l'énergie durable et ses groupes spéciaux d'experts le 14 décembre 2005 (ENERGY/2005/6), date à laquelle le Bureau élargi a également approuvé le cadre stratégique 2008-2009. Le Comité de l'énergie durable a examiné et adopté son programme de travail pour 2006-2007 les 27, 28 et 29 juin 2005 (ECE/ENERGY/65). Le programme de travail a ultérieurement été examiné lors des sessions annuelles du Comité qui se sont tenues du 28 au 30 novembre 2006 (ECE/ENERGY/68) et du 28 au 30 novembre 2007 (ECE/ENERGY/76).

II. Évaluation externe

4. La CEE dans son ensemble a fait l'objet d'une évaluation externe par une équipe de quatre consultants engagés par la Commission. L'équipe de consultants a publié un rapport d'évaluation externe en juin 2005. Ce rapport portait sur les activités de tous les comités sectoriels de la CEE, y compris le Comité de l'énergie durable. Il y était recommandé que le Comité de l'énergie durable soit renforcé dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la production énergétique propre, de la sécurité énergétique et de la diversification des sources d'énergie, compte tenu de la nécessité de préserver l'environnement. En outre, le Comité devait rationaliser ses activités et coopérer plus étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE) et la Charte de l'énergie.

5. Le plan de travail pour la réforme de la CEE s'est traduit par une rationalisation de la structure intergouvernementale du Comité, un renforcement de l'importance attachée à la sécurité énergétique au sein même du Comité et un resserrement des relations avec l'AIE et la Charte de l'énergie, entre autres organisations internationales concernées. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable et le Groupe spécial d'experts de l'électricité ont été regroupés pour former le Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles. Suite à l'achèvement des travaux du Forum de la sécurité énergétique en 2006, le Comité de l'énergie durable a institué un dialogue intergouvernemental sur la sécurité énergétique directement dans le cadre de sa session annuelle de 2007. L'AIE et la Charte de l'énergie ont pris une part active à ce dialogue. En 2007, l'AIE et la Charte de l'énergie ont collaboré à la préparation d'une conférence qui a été organisée avec la CEE pendant la session de mai 2008 du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» sur le thème: «La coopération internationale en matière d'efficacité énergétique: œuvrer ensemble en faveur d'une économie émettant peu de carbone».

6. Chaque instance intergouvernementale, groupe d'experts et projet d'assistance technique représentent une forme de contrôle et d'évaluation externes des activités de la CEE. Toutefois, dans le domaine de l'énergie durable, l'évaluation externe est plus approfondie et plus détaillée que pour d'autres comités sectoriels en raison de l'importance des ressources financières extrabudgétaires qui vont à ce programme. Tous les donateurs exigent des rapports financiers et de fond détaillés sur les projets qu'ils financent et un grand nombre d'entre eux financent également des évaluations externes. Dans certains cas, les donateurs chargent un expert extérieur de suivre, surveiller et évaluer un projet afin de bénéficier d'une source de conseils indépendante et cohérente pendant toute la durée du projet. La gestion réactive, responsable et transparente des projets soutenus par des fonds extrabudgétaires contribue à attirer et à conserver les donateurs. Un certain nombre d'activités du Comité de l'énergie durable qui sont financées en grande partie par des ressources extrabudgétaires durent depuis dix à quinze ans, en particulier dans les domaines du gaz naturel et de l'efficacité énergétique. Pendant l'exercice 2006-2007, des rapports d'évaluation externe ont été établis sur des activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Compte de l'ONU pour le développement, la Fondation pour les Nations Unies/le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI).

7. En plus du contrôle assuré par les groupes d'experts et les conseillers extérieurs, les éléments et les projets du programme de travail peuvent être évalués par toute une série de moyens «objectifs», notamment des enquêtes de satisfaction et des analyses des schémas d'utilisation de l'Internet pour les sites Web ou les pages Internet consacrés aux projets. Ainsi, l'administrateur du site Internet du projet «Efficacité énergétique 21» a effectué une évaluation externe de ce projet au moyen d'une enquête en ligne auprès de participants à l'EE21 présentée dans un rapport sur le site Web de l'EE21. L'enquête montre comment un échantillon réduit mais représentatif de participants à l'EE21 évalue le projet et les activités qui s'y rapportent, en particulier quelles activités et quels éléments du site Web sont les plus appréciés. Il semble que l'utilisation de la documentation se classe en très bonne position. Cette fonction a été étendue pendant la phase en cours du projet (2006-2009).

III. Évaluation interne

8. Le secrétariat de la CEE a achevé deux auto-évaluations, l'une sur le projet relatif au méthane provenant des mines de charbon, l'autre sur le projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion propres du charbon en Asie centrale (CAPACT). L'évaluation du projet relatif au méthane provenant des mines de charbon fait apparaître la nécessité d'attacher davantage d'importance à la sûreté des mines plutôt qu'aux marchés et aux questions de fond concernant l'utilisation du méthane plutôt qu'aux problèmes de dégazage. Un certain nombre de participants venant d'États membres d'Europe orientale producteurs de charbon se sont déclarés particulièrement préoccupés par la sûreté des mines. L'évaluation du projet CAPACT a montré que le développement de techniques moins polluantes d'utilisation du charbon dans les pays d'Asie centrale pourrait bénéficier de l'adoption par les États de la région d'une loi-type sur l'efficacité énergétique qui permettrait aux pays participants de mettre en œuvre un programme régional d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.

IV. Évaluation générale

9. Les examens des organes délibérants, les rapports financiers et les rapports sur les résultats finals, les évaluations externes et les auto-évaluations internes par le secrétariat montrent que le Comité de l'énergie durable a suscité un niveau inégalé d'intérêt, d'engagement et de soutien pour son programme de travail en 2006-2007. Plus de 220 personnes, venues d'une quarantaine de pays de la CEE et de six pays en dehors de la région de la Commission, ainsi que les représentants d'une vingtaine d'organisations internationales ont participé à ses sessions annuelles en 2006 et 2007. Ces deux sessions ont réuni un nombre important de décideurs, puisque plus de la moitié des participants occupaient des postes de direction ou de rang supérieur dans leur ministère, entreprise, organisation internationale ou organisation non gouvernementale. Il en a été de même pour les réunions des groupes d'experts et des projets d'assistance technique. Le Bureau élargi du Comité a assuré l'orientation stratégique et le contrôle du travail du Comité, notamment en fixant le contenu et la forme de la session annuelle de 2006 et en adoptant le cadre stratégique pour 2008-2009.

10. Les recommandations contenues dans l'évaluation externe de la CEE ont été prises en compte par le Comité et le secrétariat de la Commission dans l'élaboration du programme de travail, le transfert de postes inscrits au budget ordinaire à la Division de l'énergie durable, la collecte de fonds extrabudgétaires, ainsi que dans les contacts avec d'autres organisations

internationales. La politique de mobilité du personnel des Nations Unies a en outre été appliquée avec la Division au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Le programme de travail et la structure intergouvernementale ont été rationalisés et recentrés. Le mandat de chaque comité intergouvernemental a été révisé et renouvelé, approuvé par le Comité de l'énergie renouvelable puis entériné par le Comité exécutif de la CEE en 2006 et 2007. Le budget ordinaire, les comptes extrabudgétaires et les rapports sur les produits finals ont été soumis aux départements des Nations Unies et aux donateurs externes concernés, qui les ont approuvés. Pendant l'exercice 2006-2007, le programme a attiré des ressources extrabudgétaires inégalées dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la sécurité énergétique et du gaz naturel. Des représentants de l'AIE, du Forum international de l'énergie (IEF) et de la Charte de l'énergie ont participé aux sessions annuelles de 2006 et 2007 du Comité de l'énergie durable afin de continuer à assurer la coordination des programmes de travail de ces diverses instances et la coopération entre elles.

11. Si le Bureau élargi du Comité et le secrétariat ont contribué à l'application des recommandations contenues dans l'évaluation externe de la CEE, le Comité sera appelé à prendre des décisions clefs pendant sa session annuelle de 2008. Il sera appelé à déterminer en particulier dans quelle mesure mettre l'accent sur ses activités relatives à la sécurité énergétique et à l'efficacité énergétique. Ces décisions aideront à prendre en compte les résultats de l'évaluation du programme de travail de l'exercice 2006-2007.

ANNEXE II

SOUS-PROGRAMME DE L'ÉNERGIE DURABLE

PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011 Sous-programme 5: énergie durable

Objectif de l'Organisation: Faciliter a) la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie; et b) une meilleure intégration des infrastructures énergétiques et des marchés de l'énergie des pays de la région.

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et les industriels sur les questions relatives au développement de l'énergie durable – production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources énergétiques	<p>a) i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond et aux discussions techniques qui les jugent utiles pour prendre des décisions Référence: 2008-2009: 65 % Objectif: 2010-2011: 70 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de répondants à l'enquête d'évaluation en ligne qui jugent très utiles les rapports factuels, techniques et pratiques de la CEE sur l'énergie durable Référence: 2008-2009: 60 % Objectif: 2010-2011: 65 %</p>
b) Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et des rendements énergétiques dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux de l'énergie et de la création de marchés des économies d'énergie dans les pays en transition	<p>b) i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond qui les jugent utiles pour prendre des décisions Référence: 2008-2009: 65 % Objectif: 2010-2011: 70 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique au titre du projet «Efficacité énergétique 21» approuvés pour financement dans les pays en transition Référence: 2008-2009: 14 projets Objectif: 2010-2011: 16 projets</p>
c) Application élargie des recommandations, principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources – combustibles fossiles et produits minéraux	<p>c) i) Augmentation du nombre d'organisations professionnelles et d'organismes normatifs internationaux favorables à l'élargissement et à l'application de la Classification-cadre, notamment pour les normes de présentation des résultats financiers des activités extractives Estimation: 2008-2009: 4 organisations Objectif: 2010-2011: 5 organisations</p>

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
	ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de leur intention d'appliquer la Classification-cadre dans la gestion de leurs ressources en énergies fossiles et en uranium Référence: 2008-2009: 8 pays Objectif: 2010-2011: 10 pays
d) Progrès dans l'exécution des projets d'appui au développement de l'énergie durable	d) Accroissement du volume de carburant diesel remplacé par du gaz naturel dans les véhicules utilitaires empruntant l'itinéraire du projet «Corridor bleu» de transport routier à travers l'Europe Référence: 2008-2009: 320 000 tonnes Objectif: 2010-2011: 350 000 tonnes

Stratégie

Le sous-programme relève de la Division de l'énergie durable. Il encouragera une coopération entre les secteurs public et privé au niveau des gouvernements, des secteurs énergétiques, de la communauté financière et des organisations internationales pertinentes afin de favoriser le développement de l'énergie durable dans les États membres. Il aidera les pays en transition à mieux intégrer leurs activités économiques dans le domaine de l'énergie et leurs infrastructures énergétiques dans la région et l'économie mondiale; à améliorer la sécurité énergétique pour les pays exportateurs comme importateurs; à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes d'autofinancement pour l'échange de droits d'émission de carbone et de méthane provenant des mines de charbon; à améliorer les résultats de l'industrie énergétique; et à contribuer à l'offre de combustibles fossiles à long terme par l'adoption au niveau mondial d'une norme de classification des réserves et des ressources énergétiques.

Tout en tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement, le sous-programme est conçu de façon à promouvoir une stratégie pour le développement de l'énergie durable dans la région de la CEE, en particulier l'atténuation des risques en matière de sécurité énergétique par la mise en œuvre de politiques énergétiques durables à court, à moyen et à long terme. La CEE encouragera la mise en place dans toute la région de réseaux énergétiques équilibrés conçus pour optimiser l'efficacité de l'exploitation et la coopération régionale globale, et obtenir des améliorations durables dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le sous-programme soutiendra l'élaboration de projets d'autofinancement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition, en vue de les présenter à des fonds d'investissement des secteurs public et privé liés à son programme de travail. Il favorisera l'élaboration de projets concernant des réseaux d'infrastructure et de transport du gaz, en particulier dans les pays du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. Dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, le sous-programme aidera les États membres à intégrer leurs activités économiques dans le domaine de l'énergie en rendant compatibles les mesures juridiques, réglementaires et de politique énergétique, en adaptant les pratiques des entreprises, en élaborant des systèmes et des principes directeurs en matière de classification et en menant des études sur les marchés du gaz naturel.

La CEE continuera à coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales afin de veiller à une utilisation efficace des ressources et d'éviter les chevauchements d'activités. Les ressources extrabudgétaires généralement drainées par les activités en faveur de l'énergie durable viendront renforcer la structure actuelle du dialogue intergouvernemental. Alors que les activités naissent de la concertation, le sous-programme permet d'appliquer les recommandations de politique générale grâce à des normes internationales, des programmes de formation, une assistance technique et l'élaboration de projets d'investissement.
